

INTERCOM



*Beaumesnil Campagnolles Condé-en-Normandie Landelles-et-Coupigny La Villette
Le Mesnil-Robert Noues-de-Sienne Périgny Pontécoulant Pont-Bellanger
Saint-Aubin-des-Bois Saint-Denis-de-Méré Sainte-Marie-Outre-l'Eau Souleuvre-en-Bocage
Terre-de-Druance Valdallière Vire Normandie*

Moins de déchets,
c'est dans **notre intérêt !**

#infodéchetsn.1



www.vireaunoireau.fr

L'Intercom de la Vire au Noireau poursuit son engagement dans sa démarche éco-citoyenne et entame un nouveau chapitre dès l'année 2024.

En effet, le conseil communautaire a fait le choix de mettre en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) pour notre territoire.

Cette tarification incitative verra le jour au 1^{er} janvier 2025. et tiendra compte de l'utilisation réelle du service en se basant sur le volume d'ordures ménagères produit par l'utilisateur.

Conscient des changements que cela implique, l'année 2024 représente une année de transition :

- pour répondre à vos interrogations ;
- pour travailler sur les ajustements nécessaires pour vous apporter le meilleur service.

Découvrez dès à présent le projet mise en oeuvre dans ce premier numéro [#Infodéchets](#).

Bonne lecture,



Nos déchets

TOUS ACTEURS DE LA GESTION DE NOS DÉCHETS

L'année 2020 signe l'arrivée des nouvelles consignes de tri élargi sur le territoire de la Vire au Noireau.

Cependant en 2021, chaque habitant a produit encore en moyenne **150 kg de déchets résiduels**.* Nos sacs noirs d'ordures ménagères contiennent encore trop de déchets qui peuvent être évités, réemployés ou recyclés.



Pour limiter notre impact sur l'environnement, économiser les ressources naturelles et **maîtriser les coûts de la gestion des déchets** dans les années qui viennent, les élus de l'Intercom ont fait le choix d'un système plus responsable et plus efficace où **chacun peut agir sur sa production de déchets**.

L'INTERCOM ET LA GESTION

Le déploiement en 2024 du **nouveau mode de collecte pour les ordures ménagères** (sacs noirs) prépare la mise en place de la redevance incitative en 2025.

C'est un service qui évolue, qui s'adapte et qui répond à des obligations réglementaires :

- La loi « *Transition Énergétique pour la Croissance Verte* » prévoit une généralisation de la tarification incitative pour 2025.
- La loi « *Nouvelle Organisation Territoriale de la République* » prévoit d'harmoniser les différents modes de financement pour une même collectivité.



Une marge de progression atteignable dans les années à venir !



En 2024, Le service de collecte évolue

SACS JAUNES

LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables continueront à être collectés en porte-à-porte mais la fréquence est revue en fonction de la densité de l'habitat : 1 fois par semaine dans les zones urbaines les plus denses et 1 fois tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Il nous revient à tous de préserver la propreté de l'espace public avec moins d'ordures ménagères déposées sur la voie publique.

Un doute, une question, envie d'en savoir plus : rendez-vous sur www.vireaunoireau.fr ou www.consignesdetri.fr

MIEUX VALORISER C'EST DANS NOTRE INTÉRÊT

- Renforcer le tri sélectif
- Composter
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Favoriser l'achat en vrac
- Donner une seconde vie aux objets et textiles réutilisables

SACS NOIRS

LES ORDURES MÉNAGÈRES

En remplacement de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, 250 colonnes d'apport volontaire feront progressivement leur apparition sur le territoire.

C'est une colonne, d'aspect extérieur similaire à une colonne destinée au tri du verre, installée sur l'espace public. Elle dispose d'un tambour, s'ouvrant sur présentation d'un badge, qui permet aux habitants de venir déposer leurs sacs d'une contenance de 30L, où et comme ils le souhaitent.

Chaque lieu d'implantation de ces colonnes sera validé avec chaque commune.



LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE, ET LEURS NOMBREUX AVANTAGES

- Accessibilité 24h/24 - 7j/7
- Dépôt dans n'importe quelle colonne à proximité
- Dégagement des trottoirs
- Suppression des risques liés aux intempéries et aux animaux

En 2025, C'est au tour de la facturation

AUJOURD'HUI,
2 MODES DE FINANCEMENT

Savez-vous comment est financé le service d'enlèvement et de traitement des déchets ?

Une partie des habitants du territoire de la Vire au Noireau verse une Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle apparaît sur la feuille des impôts fonciers pour les propriétaires et est normalement répercutée aux locataires. Cette taxe est calculée sur la valeur locative du logement (foncier bâti) et non sur la production réelle des déchets.

L'autre partie du territoire est déjà soumise à la Redevance Incitative depuis 2015. C'est le cas de la commune de Souleuvre-en-Bocage. Les habitants payent une redevance en fonction de la production réelle de leurs déchets.

Une obligation réglementaire exige une même tarification.

En 2021, les élus ont donc opté pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative pour l'ensemble de l'Intercom afin d'harmoniser le financement du service.

DEMAIN,
LA REDEVANCE INCITATIVE POUR TOUS

Kézako ?

La Redevance Incitative, c'est d'abord encourager, inciter et accompagner chaque foyer à réduire sa production d'ordures ménagères.

Objectif : l'amélioration des pratiques quotidiennes et du tri sélectif.



À compter du 1^{er} janvier 2025, un nouveau mode de calcul du coût du service public qui prendra en compte :

- **Le financement du service, à savoir :**

la collecte en porte-à-porte des sacs jaunes, le dépôt dans les colonnes d'apport volontaire des sacs noirs et des verres, l'accès aux déchèteries ainsi que le traitement et l'élimination de ces déchets.

- **Le volume de production de déchets lié à la composition du foyer.**

Comment votre facture sera-t-elle calculée ?



DEUX PARTIES DISTINCTES

1 La part fixe de l'abonnement

Un forfait comprenant

- Le financement du service à l'identique pour tous :
 - Les frais de fonctionnement : entretien des véhicules, des bâtiments, du matériel, coût des sacs jaunes, carburant, salaires des agents du service ;
 - Les frais de traitement : collecte, exploitation et valorisation des déchets dans les déchèteries et centres dédiés (enfouissement et matières recyclables) ;
 - Les investissements : colonnes d'apport volontaire, déchèteries, véhicules de transport, etc.

● Le volume de production des déchets lié à la composition du foyer :

Un nombre d'ouverture maximum de tambour par an, en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

2 La part variable

● Le volume des déchets complémentaire

Toute ouverture supplémentaire du tambour fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Plus d'info dans un prochain numéro.

Une période de transition, appelée *facturation test*, permettra d'envoyer une facture à titre indicatif à tous les propriétaires de logements. Elle ne devra pas être payée.

Cette facture sera calculée selon le nombre de dépôt de sacs d'ordures ménagères aux colonnes d'apport volontaire pendant la période test.

La facturation tiendra compte de la part fixe et de la part variable en cas d'ouverture supplémentaire.

La facture test permettra à chaque habitant du territoire d'appréhender le volume de production de ses déchets et ainsi d'améliorer ses pratiques quotidiennes.

Les prochaines étapes

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le processus de mise en place va s'effectuer en **plusieurs étapes** afin d'étudier les améliorations à apporter au fur et à mesure.

2023

- Maintien de la collecte des déchets recyclables : sacs jaunes
- Maintien de la collecte des ordures ménagères : sacs noirs
- Maintien de la facturation en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou Redevance Incitative selon les communes du territoire

2024

- Maintien de la collecte des déchets recyclables : sacs jaunes
- Suppression de la collecte des ordures ménagères : sacs noirs
- Dépôt des ordures ménagères dans les colonnes d'apport volontaire
- Maintien de la facturation en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou Redevance Incitative selon les communes du territoire
- Facturation test en Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative étendue à l'ensemble du territoire

2025

- Dépôt des ordures ménagères dans les colonnes d'apport volontaire
- Maintien de la collecte des sacs des déchets recyclables : sacs jaunes
- Facturation en Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative étendue à l'ensemble du territoire

Prochains numéros :

Le fonctionnement d'une colonne d'apport volontaire
La répartition des colonnes sur notre territoire
Part fixe, part variable : le détail de votre facture
Espace professionnel

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU



Service Déchets / Déchèteries
02 31 66 28 33

ordures.menageres@vireaunoireau.fr | vireaunoireau.fr

